

Commune de CHAMPNEUVILLE**Séance du Conseil Municipal****L'an deux mille onze, le 16 février.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, et après convocation légale des 10 membres en exercice faite le 04 février 2011.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs tous les Membres en exercice sauf Valérie Croissant. Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Cathy CHAPLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

Objet de la délibération N° 112 : vote du compte administratif 2010 de la commune

M le 1^{er} adjoint présente le compte administratif de la commune.

Les opérations de l'exercice en Investissement : Recettes = 3 811,57 € et Dépenses : 14 133,40 €

Les opérations de l'exercice en Fonctionnement : Recettes = 60 823,40 € et Dépenses : 37 828,76 €

Résultat reporté de 2009 : 90 639,02 € et Résultat de clôture 2010 : 103 311,83 €

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2010 dressé par M le Maire

Objet de la délibération N° 113 : vote du compte administratif 2010 du service des eaux

M le 1^{er} adjoint présente le compte administratif du service des eaux.

Les opérations de l'exercice en Investissement : Recettes = 10 116,80 € et Dépenses : 4895,09 €

Les opérations de l'exercice en Fonctionnement : Recettes = 13169,78 € et Dépenses : 9 805,00 €

Résultat reporté de 2009 : 11 287,72 € et Résultat de clôture 2010 : 9 987,72 €

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2010 dressé par M le Maire

Objet de la délibération N° 114 : vote du compte administratif 2010 du C C A S

M le 1^{er} adjoint présente le compte administratif du CCAS.

Les opérations de l'exercice en Fonctionnement : Recettes = 110,58 € et Dépenses : 486,06 €

Résultat reporté de 2009 : 624,08 € et Résultat de clôture 2010 : 288,02 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2010 dressé par M le Maire.

Daniel LEFORT	Daniel DUBAUX	François URVOY	Cathy CHAPLET	Valérie CROISSANT
Jérôme GROSSE	Nicolas HERTKORN	Jean Marc LANHER	Andrée RENAUX	Régis VAUTRIN